

Évaluation archéologique « Rue de la Vouerie » à Lixhe/Visé, Province de Liège, Belgique

Jean Philippe MARCHAL, Sabine LOICQ et Nathalie SCHAACK

RÉSUMÉ

Les sondages effectués à Lixhe s'inscrivent dans le cadre de la politique de prévention définie par le Service de l'Archéologie en Région wallonne. Menacé par un projet de lotissement, le site était bien documenté dans les sources historiques et se rapportait aux périodes anciennes de la Principauté de Liège. Les sondages ont confirmé pleinement le potentiel archéologique du lieu. Environ 200 structures ont été mises au jour lors de l'évaluation : sépultures, fondations, empreintes de poteaux, fosses diverses et variées. Les éléments les plus anciens actuellement découverts semblent se rapporter aux XI^e–XII^e siècles PCN. Devant ces résultats, des fouilles de sauvetage ont été directement programmées dans la foulée de l'évaluation.

ABSTRACT

The test-pits at Lixhe must be seen in the philosophy of archaeological prevention strategy of the "Service de l'Archéologie en Région wallonne" (Department of Archaeology in Walloon Region). The site, endangered by a building plot, is well-known by historical sources and informs us about the ancient periods of the Principality of Liège. The test-pits have confirmed the archaeological potential. About 200 structures have been examined during this evaluation: tombs, foundations, post-holes and various pits. The most ancient phenomena seem going back to the 11th–12th centuries AD. This promising results changed the character of the excavation from rescue into a programmed campaign.

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la délivrance d'un permis de bâtir situé sur le territoire du village de Lixhe, commune de Visé, à l'angle des rues de Liège et de la Vouerie (fig. 1), l'Urbanisme régional de même que l'Administration communale de Visé ont attiré l'attention du lotisseur sur les risques que ce projet faisait courir au patrimoine archéologique local. Le bureau de géomètres (Association Walthéry & Maréchal, rue de Visé, 43 à 4607 Dalhem) qui a la charge du projet a, dès lors, contacté le Service de l'Archéologie, Direction de Liège 1, MRW, en date du 3 avril 2003 pour effectuer l'évaluation archéologique et les fouilles éventuelles de l'emprise préalablement au début des travaux. À la demande de Monsieur Jean-Marc Léotard, archéologue provincial, c'est l'équipe de fouille attachée à l'ASBL « Les Chercheurs de la Wallonie » à Flémalle qui s'est chargée de ce travail.

Le projet de lotissement présente la particularité d'émaner de la Fondation Roi Baudouin, représentée par son directeur, Monsieur Dominique Allard. La Fondation Roi Baudouin a, en effet, hérité d'une importante propriété de même que de divers terrains à bâtir situés sur le territoire de l'entité avec pour mission de veiller à la restauration et à

la réaffectation du domaine de la donatrice. C'est dans cette optique que la parcelle qui nous intéresse sera prochainement aménagée, morcelée et vendue de façon à récolter les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

La première phase de notre intervention, les sondages d'évaluation destinés à appréhender l'intérêt réel du terrain, vient juste de se terminer et est seule concernée par le présent article. Elle s'est déroulée dans des conditions idéales grâce à la compréhension de différents acteurs qu'il nous est agréable de remercier ici.

S'il était prévisible que négocier les modalités et les délais de notre intervention avec la Fondation Roi Baudouin serait, *a priori*, nettement moins problématique qu'à l'accoutumée, nous n'en sommes pas moins tombés sur un interlocuteur, Monsieur Allard, particulièrement intéressé par notre démarche et ouvert à toute proposition raisonnable.

Dans le même ordre d'idée, les géomètres responsables du projet, Messieurs Walthéry et Maréchal, se sont révélés d'une rare disponibilité pour tout ce qui a trait à la topographie du lieu, qu'il s'agisse de la fourniture de plans anciens ou récents ou du positionnement de bornes topographiques sur terrain.



FIG. 1. – Situation topographique de l'emprise

Les nombreux points topographiques nécessaires à la réalisation du plan ont été, comme à l'accoutumée, relevés par Frédéric Taildeman avec l'aimable autorisation de Catherine Peeters.

Enfin, une fouille archéologique est avant tout le fruit d'un travail collectif réalisé ici par M^{me} Felicidad Giraldo Martin, dessinatrice, et MM. Roger Fontaine, technicien, Mauro Babić, Éric Buddenbruck, Bernard Damoiseau, Denis Koretsky, opérateurs.

2. APERÇU DU PROJET ET DESCRIPTION DU SITE

La parcelle à bâtir est située, Section A, n° 965, et couvre une superficie totale de 11 415 m² (fig. 1). Elle présente une forme trapézoïdale et borde la Meuse qui, de nos jours, n'est plus affectée à la navigation sur ce tronçon. Pour les besoins de l'industrie locale — un important groupe cimentier international possède un de ses sièges à Lixhe —, le transport fluvial n'utilise à cet endroit que le seul canal Albert.

Le cours du fleuve se situe actuellement 7,90 m en contrebas du terrain, soit un niveau bien inférieur au niveau originel puisque les textes nous apprennent (*cf. infra*, aperçu historique) qu'au XVII^e siècle encore, l'endroit était régulièrement inondé en cas de crue.

De nos premières informations (enquête en cours), il semblerait également que le lit de la Meuse se soit déplacé vers le nord au cours des siècles, soit en direction de l'emprise des fouilles, et ce, dans des proportions qu'il nous est actuellement difficile de préciser. À ces modifications s'ajoutent encore divers travaux (rehaussements, aménagement des berges, construction d'un quai, ...) qui nous restituent une topographie sans doute bien éloignée de la topographie originelle.

Le terrain, actuellement une pâture, présente un relief dont les nombreuses irrégularités témoignent d'une occupation humaine ancienne et sans doute importante. Les sources historiques récentes nous apprennent, en outre, que l'endroit a toujours été impropre à la culture en raison de la composition hétérogène du sous-sol. Le côté oriental de l'emprise, qui longe la rue de la Vouerie, est occupé sur les trois-quarts de sa longueur, par une

dépression, sorte de fossé, qui présente une déclivité importante vers le nord, c'est-à-dire en direction du fleuve, et qui est à mettre en relation avec le relief primitif du site. Un sondage profond effectué à l'extrémité sud-est de la parcelle nous indique la présence probable d'un ancien chenal à cet endroit.

Le projet développé par la Fondation Roi Baudouin (fig. 2) réside dans l'aménagement d'un lotissement. Seize parcelles, de dimensions éminemment variables (340 m² pour la plus petite jusqu'à 840 m² pour la plus grande) et avec des habitations tantôt individuelles, tantôt mitoyennes seront prochainement construites sur le site. Quatre parcelles seront directement accessibles depuis les voiries existantes, les douze autres, par contre, s'articulent autour d'une placette et d'une nouvelle voirie reliée à la rue de la Vouerie, à proximité de la ferme du même nom. Ce type de lotissements, imposés par l'Urbanisme, multiplie donc le nombre de constructions au détriment de la dimension des terrains et, par voie de conséquence, augmente considérablement les risques de destruction de vestiges archéologiques. Au total, 40 % de l'emprise seront touchés à des degrés divers par des travaux de terrassement, auxquels il convient d'ajouter nombre de travaux d'aménagement liés aux constructions individuelles.

3. MOTIVATION SCIENTIFIQUE ET HISTORIQUE

Le potentiel archéologique du site est connu de longue date et déborde largement du cadre local au sens strict. Dans l'absolu, c'est l'histoire même du pays de Liège qui pourrait se trouver enrichie par les fouilles à venir.

La situation géographique de l'endroit, tout d'abord, se révèle stratégiquement importante (fig. 1, 3 et 4). Située le long de la Meuse, en bordure de l'axe Liège-Maastricht, l'ancienne seigneurie de Nivelles contrôle la principale voie d'accès, tant terrestre que fluviale, à la principauté depuis le nord. L'aspect défensif du lieu est donc manifeste au même titre, sans doute, que l'aspect économique puisque l'essentiel des échanges commerciaux avec les régions avoisinantes devait se faire via le fleuve.

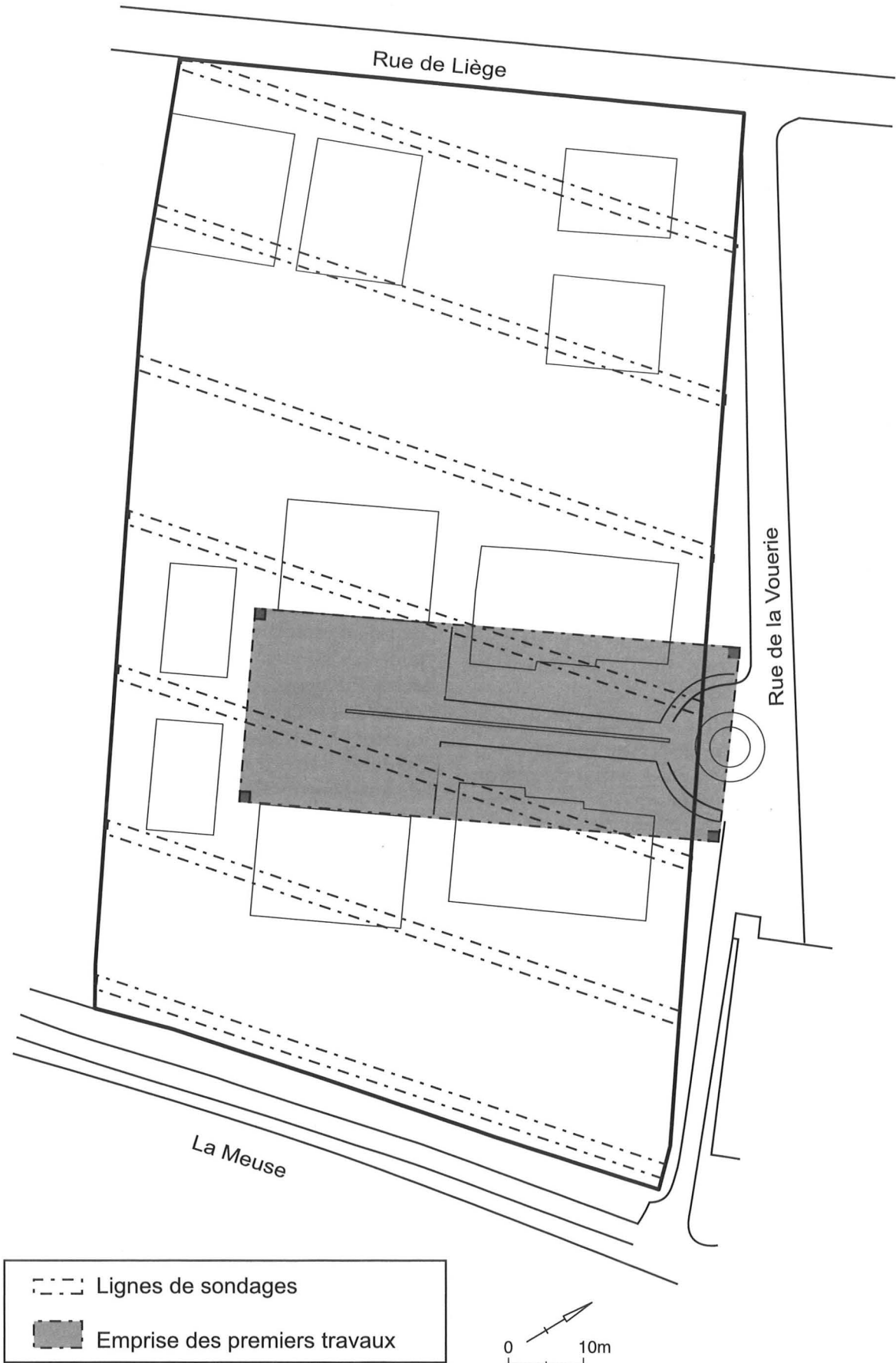


FIG. 2. – Lotissement et emplacement des sondages

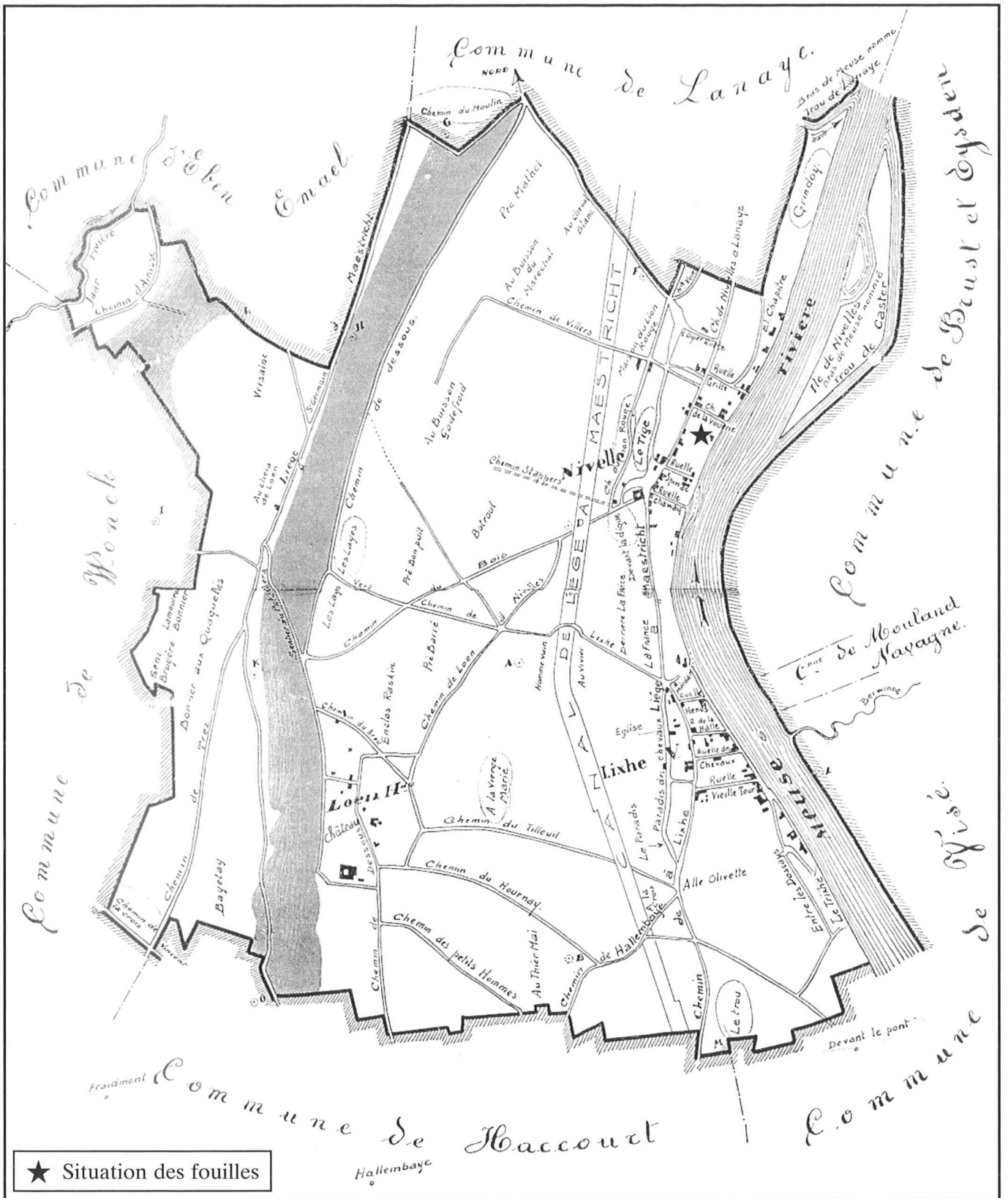


FIG. 3. – Commune de Lixhe en 1827
Nous y avons tracé le canal de Liège à Maastricht qui fut ouvert en 1850. Les fines hachures figurent les versants de la montagne Saint-Pierre.

Ce n'est donc pas un hasard si des traces d'occupation ont été repérées dans les environs déjà pour les périodes les plus anciennes. Des artefacts néolithiques sont signalés un peu partout dans les environs, de même que quelques structures protohistoriques découvertes fortuitement. La période gallo-romaine, elle, semble coïncider avec une occupation particulièrement importante de l'endroit. Un établissement romain, occupé du I^{er} au IV^e siècle avec bâtiments en dur, annexes, puits et fours domestiques, a été partiellement fouillé au lieu dit «Buisson du Maréchal», à Loën (Van Ossel, 1983). Deux autres occupations sont signalées près de l'église de Lixhe et quai du Barrage de même qu'une possible nécropole à Loën (Breuer, 1924). Enfin, une riche sépulture sous tumulus, de la deuxième moitié du II^e siècle, a été fouillée en 1970 le long de l'ancienne voie Liège-Maastricht (Mariën, 1971–1972).

L'occupation humaine semble tout aussi importante à l'époque mérovingienne puisque trois sépultures sont découvertes, une fois encore, à proximité de l'église de Lixhe et qu'une trentaine de tombes sont fouillées par l'Institut Archéologique Liégeois au début du XX^e siècle à Loën (Renard, 1910).

C'est cependant le début du VIII^e qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de nos recherches. Il est inutile de préciser que nous arrivons à l'époque des saints Lambert et Hubert et donc, au tout début de l'histoire du pays de Liège. Il semblerait que saint Hubert possédait une habitation à Nivelles avec les droits seigneuriaux y attachés. Un chapitre de la *Vita prima sancti Huberti* étudié par P.-J. Debouxhtay (Debouxhtay, 1935) relate un accident survenu à saint Hubert dans sa *Villa Niviella*. Lors d'une pêche sur la Meuse, celui-ci a la main broyée par un coup de maillet et s'empresse de rejoindre sa demeure afin de s'y soigner. C'est depuis cet endroit que, le lendemain, il entend des cris de pêcheurs en train de se noyer lors d'une violente tempête. De ce passage, P.-J. Debouxhtay conclut prudemment que la propriété de saint Hubert se trouve en bordure du fleuve et que l'évêque possède l'ensemble du domaine de Nivelles puisqu'il y exerce un droit régalien, soit le droit de pêche. À partir d'Éracle, vers 950, on constate, en outre, que les princes de Liège ont toujours possédé à Nivelles le

domaine foncier et fluvial avec la totalité des droits seigneuriaux.

Un autre événement fondamental pour l'étude historique du lieu remonte à l'année 718 et provient d'un chapitre de la *Vita sancti Lamberti*. C'est en effet la veille de la Noël de cette année, que saint Hubert entreprend la translation des reliques de saint Lambert de Maastricht à Liège. Après son assassinat dans sa demeure de Liège, entre 696 et 705, saint Lambert avait été enterré à Maastricht jusqu'à ce que saint Hubert décide de ramener ses ossements à l'endroit du martyr. En cours de trajet, un premier arrêt se fit à Nivelles, soit à une distance très proche du point de départ, Maastricht. P.-J. Debouxhtay y voit une raison supplémentaire pour conclure en l'existence d'une propriété de saint Hubert à Nivelles. C'était, en effet, l'endroit idéal pour recevoir les personnages de marque qui suivaient le cortège. Au cours de cette halte, un aveugle s'approche du reliquaire et, aussitôt, retrouve l'usage de la vue. D'après la chronique, une chapelle aurait alors été édifiée en l'honneur du saint à l'emplacement même du miracle. Une anecdote semblable est également relatée un peu plus tard, à Herstal, où, là, c'est un paralytique qui retrouve l'usage de ses jambes.

Cette chapelle n'aura cependant qu'une vie assez éphémère. Elle semble, en effet, avoir été détruite à la fin du IX^e siècle, à l'époque trouble des invasions normandes. Ce serait à la suite de cette destruction que l'église aurait été déplacée de quelques centaines de mètres à Lixhe, à un emplacement moins exposé aux débordements du fleuve. L'église de Lixhe est citée, elle, pour la première fois en 1111 dans une charte de l'évêque Otbert.

Si la demeure de saint Hubert et la chapelle de Saint-Lambert semblent donc bien attestées à Nivelles, rien ne permet cependant d'assimiler avec certitude leur emplacement avec celui de notre lotissement. Ce sont, en fait, des documents et mentions du XVII^e siècle qui permettent d'effectuer le rapprochement.

En 1657, un document, émanant du Prince-Évêque Maximilien Henri de Bavière, autorise la construction de bannes et le rehaussement du pré appelé «Labroye». Le document précise que le pré situé à Nivelles, au bord de la Meuse, sert de pâture pour le bétail et qu'aucun foin ne peut y être récolté. Chaque crue de la Meuse érode davantage le terrain, d'où la

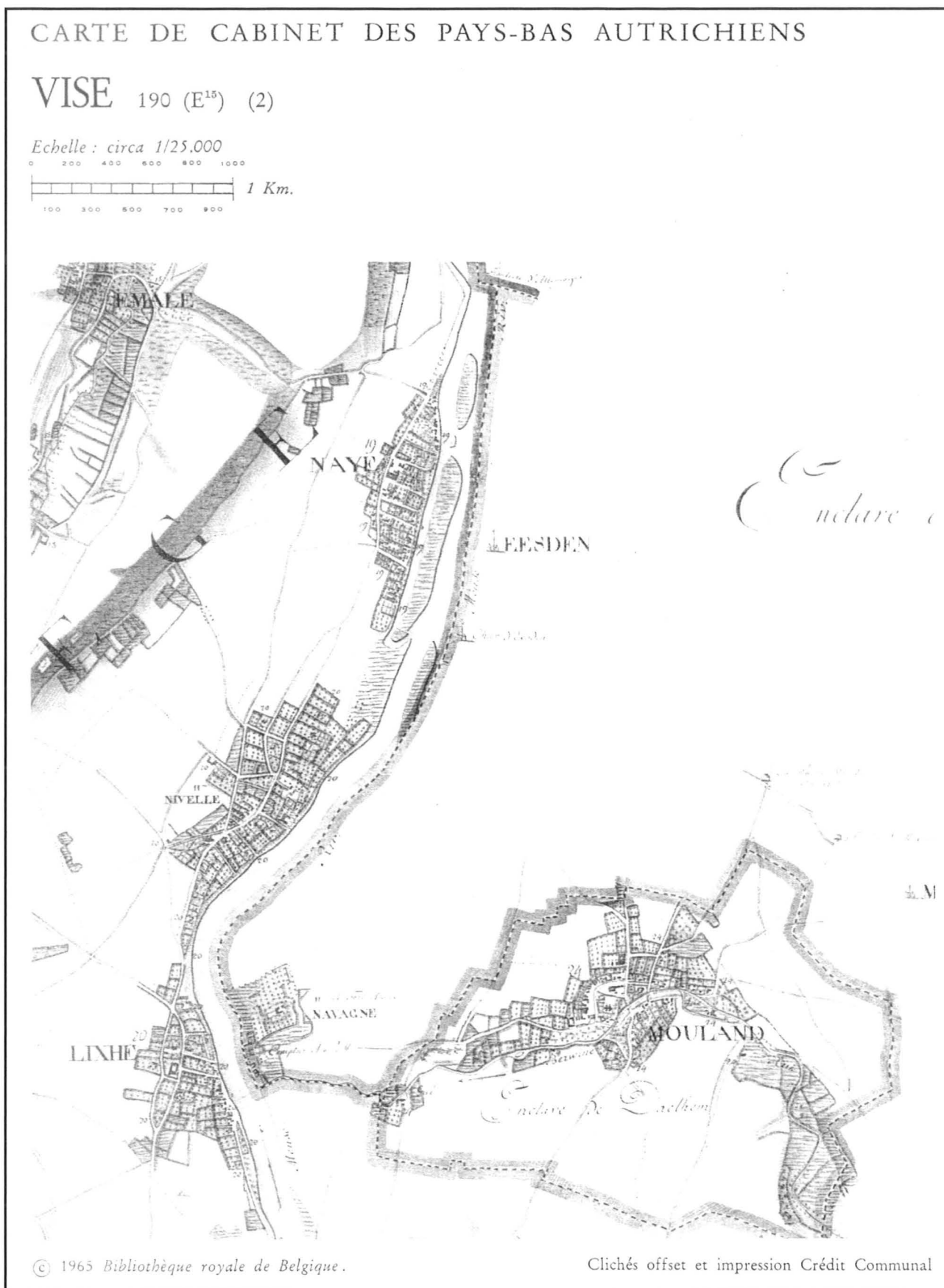


FIG. 4. – Carte de Ferraris

nécessité de construire une digue de retenue et de rehausser l'endroit. Le texte précise que « cette place avait ci-devant passé 150 ans servi de cimetièrre dont les ossements sont mis à jour par les inondations ». Un certificat des curés accompagne le document et précise : « le jardin nommé Labroye qui très anciennement fut le cimetièrre de l'église paroissiale de Nivelles ». Quant à l'identification de la parcelle du lotissement avec le fameux pré « Labroye », elle repose sur un document de 1607 qui précise « vieux cimetièrre ou prairie dite Labroye située vis-à-vis de la Maison du dit seigneur Voué » soit l'actuelle ferme de la Vouerie dont la construction est millésimée 1608.

L'hypothèse défendue par P.-J. Debouxhtay peut donc se résumer de la manière suivante : le cimetièrre attesté au pré « Labroye » jouxtait initialement l'ancienne église dédiée à saint Lambert à Nivelles, avant la destruction de cette dernière et son transfert à Lixhe.

Déjà vraisemblablement propriété de saint Hubert, Nivelles-sur-Meuse n'a cessé d'être une possession des évêques liégeois jusqu'en 1616, date de son passage aux mains de seigneurs laïcs qui fixèrent leur résidence au hameau de Loën voisin. Les Princes-Évêques possédaient sans doute une demeure à Nivelles. Le *Cartulaire de Saint-Lambert* et les *Annales sancti Jacobi Leodiensis* du chroniqueur Renier de Saint-Jacques font, en effet, à plusieurs reprises mention de l'endroit (Debouxhtay, 1935, p. 84 *sqq.*). Le 12 mars 1214, Hughes de Pierrepont fit transporter à Nivelles les matériaux du pont de Maastricht qu'il avait fait démolir pour empêcher le passage de l'empereur. Le 15 décembre 1236, Jean d'Eppes a une entrevue avec le comte de Gueldre et, le lendemain, ils signent une convention à Nivelles. La paix de Sainte-Walburge, conclue en 1271 entre le Prince Henri de Gueldre et les bonnes villes de Liège, de Huy, de Dinant et de Saint-Trond, mentionne la destruction et l'incendie de la maison mais aussi de la chapelle de l'évêque à Nivelles.

La propriété fut vraisemblablement réédifiée puisqu'un acte daté du 14 mars 1365 relate l'envoi de « trois nacelles chargées des ustensiles de cuisine et des provisions de bouche du Prince de Liège à la salle de Nivelles ». Elle disparut peut-être dans le courant du xv^e siècle lors du conflit qui opposa Guillaume

de la Marck à Louis de Bourbon et à Jean de Hornes. Un *record* des échevins de Nivelles, daté du 18 février 1496, fait en effet état d'importantes destructions dans la région lors de ce conflit.

Possession des Prince-Évêques, le domaine était administré en leur nom par un avoué dont le premier, expressément désigné par ce titre, *Warnerus advocatus de Nivella* est cité en 1189 (Debouxhtay, 1935, p. 108). L'avouerie de Nivelles, elle, est mentionnée pour la première fois en 1155 dans un diplôme de l'empereur Frédéric. Différents lignages se succéderont au poste d'avoué de Nivelles jusqu'à la Révolution de 1789. L'actuelle ferme de l'avouerie, millésimée 1608, aurait été édifée à l'emplacement ou à proximité immédiate de l'ancienne avouerie. Elle ne fut dépossédée de son titre que vers 1735, date de son transfert à Lixhe.

Quelques textes nous renseignent encore sur l'état de la parcelle au cours des siècles. Un registre des receveurs de la mense épiscopale, daté de 1449, nous apprend que l'endroit était planté d'arbres qui en assuraient l'essentiel du profit. Un mesurage général des terres, effectué en 1496, assigne à l'endroit une contenance de 13 verges. Diverses mentions sont relevées dans le courant du xvi^e siècle et aucune ne fait allusion à un quelconque cimetièrre ou à une chapelle.

Bien connu à travers les sources historiques, le terrain a, logiquement, déjà fait l'objet d'une première approche archéologique. En 1984, Anne Lange, archéologue, attachée à l'échevinat de la culture de la ville de Visé a effectué des recherches à cet endroit. Situées à proximité de la tour et parallèles à la rue de la Vouerie, les fouilles ont, semble-t-il, été limitées à quelques dizaines de mètres carrés tout en atteignant une profondeur importante, de l'ordre de deux mètres. Elles ont livré les restes d'un « bâtiment élevé en bois et en tuffeau » qui aurait été détruit dans un incendie. L'hypothèse d'avoir découvert la chapelle Saint-Lambert avait, à l'époque, été prudemment émise. Deux sépultures ont également été localisées à proximité de cet édifice. Elles ne semblent pas avoir livré de matériel archéologique dans leur comblement. Une perle de verre, manifestement mérovingienne, a cependant été trouvée à proximité d'une des tombes. Elles ont été datées du viii^e siècle

mais, apparemment, en fonction de leur relation possible avec la perle.

4. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

La parcelle a été évaluée selon la méthode classique des tranchées continues (fig. 2). Vu la présence de vestiges archéologiques connus, l'entraxe des sondages avait initialement été réduit à 10 m de façon à explorer environ 20 % de la surface totale du terrain mais nous ignorions au début des travaux l'importance du rehaussement effectué au XVII^e siècle (cf. *supra*, historique).

L'ancien niveau d'occupation a été rapidement repéré à une profondeur variable, comprise entre 60 et 90 cm. L'importance des terrassements à effectuer nous a alors contraint à ramener l'entraxe des tranchées à une distance de 20 m, pour limiter les problèmes de stockage et de déplacement des terres de découverte.

Contrairement à la méthode traditionnelle, les sondages ont été orientés parallèlement au petit côté de l'emprise. Deux raisons expliquent ce choix. Nous espérions tout d'abord recouper l'ancienne tranchée de fouille qui, d'après nos renseignements, était parallèle à la rue de la Vouerie, à proximité de la tour de la ferme. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Nous voulions aussi, surtout, recouper perpendiculairement le fossé qui borde le long côté est de la parcelle (cf. *supra*, description du site) et qui est certainement à mettre en relation avec les différentes occupations pressenties sur le site.

Comme convenu avec le promoteur, une attention toute particulière a été portée à l'emplacement des premiers travaux (fig. 2). Soucieuse de ne pas retarder le projet plus que nécessaire, la Fondation Roi Baudouin a souhaité que, en cas de fouille de sauvetage, l'intervention débute à l'emplacement de la nouvelle voirie et de la placette y attenante. Nous avons donc demandé au bureau Walthery et Maréchal de matérialiser sur le terrain l'emprise des travaux avec une marge de sécurité suffisante que pour les terrassements ne menacent pas d'éventuels vestiges situés à proximité.

Concrètement, c'est donc une surface équivalente à la largeur de la placette sur toute la

longueur de la voirie qui a été matérialisée sur le terrain, soit une superficie totale d'environ 1 700 m². Vu l'importance des découvertes effectuées dans les premières tranchées, c'est l'intégralité de cette surface qui a été décapée extensivement dans la foulée des sondages d'évaluation.

Dans le souci de libérer rapidement le terrain pour permettre la vente des premières parcelles, les fouilles se poursuivront, sans aucune interruption, dans la zone comprise entre la nouvelle voirie et le quai du Barrage. L'ensemble de ce secteur sera libéré au plus tard pour la fin de l'année 2003 avec l'espoir raisonnable d'avoir déjà bien progressé sur les parcelles restantes à cette date.

5. LES RÉSULTATS

Nous avons choisi de débiter les sondages par la tranchée située côté Meuse (fig. 2 et 5), le long du quai du Barrage, avec un triple objectif de départ.

Nous voulions tout d'abord appréhender la topographie ancienne de même que l'aspect géologique du terrain. Rappelons, au passage, que les recherches précédentes ont permis la découverte de substructions et de sépultures mais à une profondeur avoisinant les deux mètres. On pouvait donc s'attendre à des niveaux de nivellement et de rehaussement importants, au moins pour les vestiges liés aux périodes les plus anciennes.

Le deuxième objectif était d'évaluer l'importance du dernier rehaussement du site, soit celui effectué en 1657, pour préserver les sépultures menacées par les crues de la Meuse. Il y avait, en outre, un mystère à éclaircir dans ce domaine. Selon nos estimations, les fouilles de 1984 ne sont situées qu'à une quarantaine de mètres du cours actuel de la Meuse et ont livré des sépultures enfouies très profondément. Or, au milieu du XVII^e siècle, les ossements humains sont mis au jour par les eaux du fleuve ce qui induit un rehaussement du niveau d'occupation du cimetière. Il paraît cependant difficilement concevable qu'à l'époque, on ait remonté l'ensemble du terrain sur une hauteur de deux mètres. Il y a, là, une discordance manifeste entre les sources historiques et les recherches archéologiques. Signalons au passage que le niveau actuel d'occupation de la ferme de l'Avouerie construite,

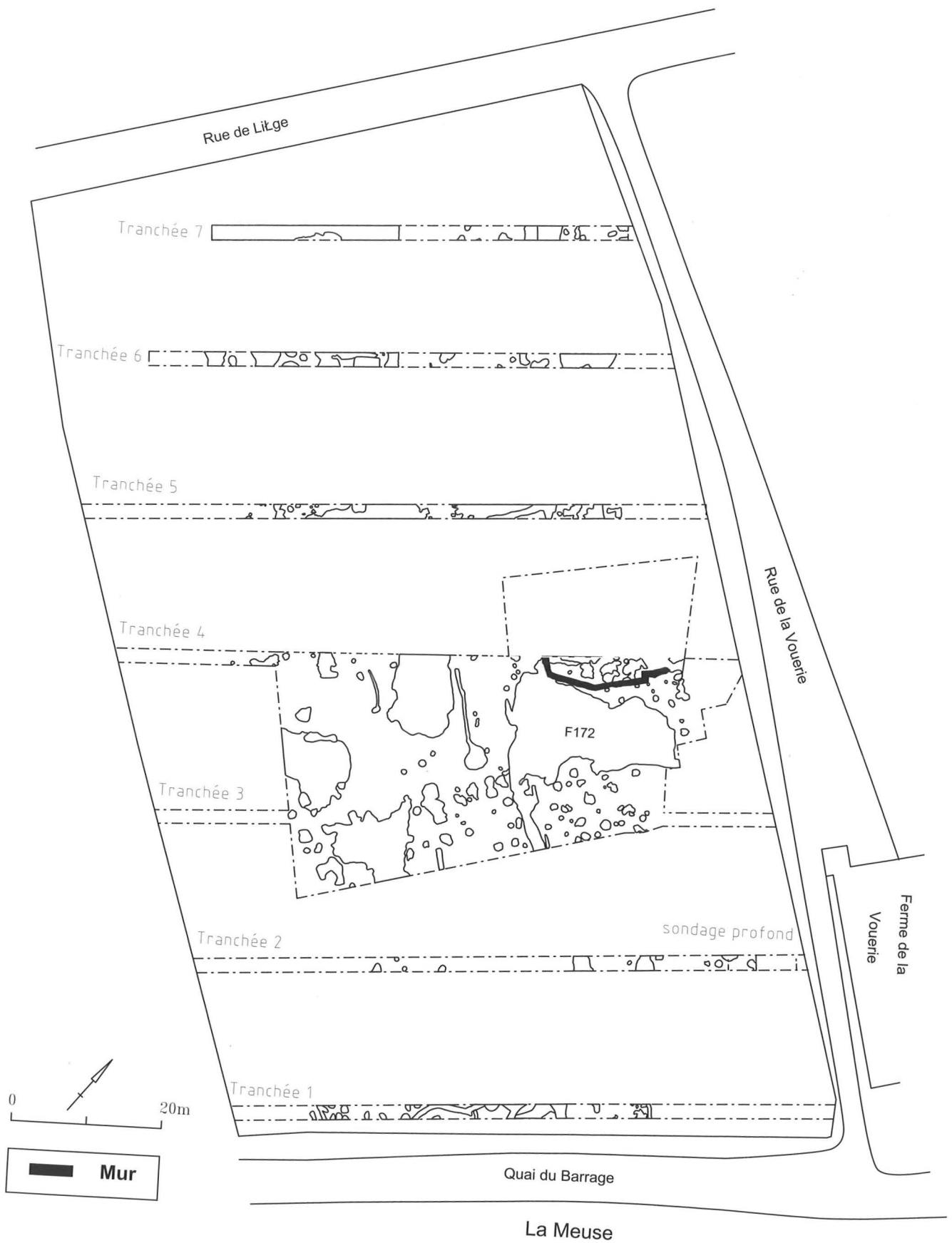


FIG. 5. – Plan général des vestiges

elle, au début du XVII^e siècle est à peu près équivalent au niveau actuel de la pâture. Un début d'explication de ce problème pourra être proposé grâce à la stratigraphie révélée par la deuxième tranchée.

Le troisième objectif était de repérer le cimetière mentionné dans les textes, d'en évaluer l'importance, de même que l'état de conservation des sépultures. Ce type de vestige exige, en effet, des dégagements particulièrement méticuleux et, par voie de conséquence, nettement plus lents que toute autre structure. Pour planifier au mieux le travail d'Agnès Malevez, qui a aimablement accepté de s'occuper de l'approche anthropologique, il était donc indispensable d'évaluer l'importance du travail à effectuer.

5.1. La tranchée 1

La première tranchée a été entamée à partir de son extrémité ouest. Nous y avons ouvert un sondage profond de cinq mètres de longueur poursuivi jusqu'à l'apparition du gravier fluvial. Effectué via des passages réguliers d'une dizaine de centimètres d'épaisseurs, ce sondage avait pour objectif de déterminer les caractéristiques géologiques du terrain mais aussi de définir les niveaux de décapage à respecter par la suite.

Ce sondage a permis de repérer directement les recharges attribuables au XVII^e siècle. Elles sont composées, par-dessous la couche arable, d'une terre limoneuse brune fortement hétérogène : fragments de briques, tuiles et pierres, traces cimentées, ferrailles et céramiques d'époques variées s'y rencontrent en proportions variables. Conservé sur une soixantaine de centimètres à cet endroit, ce niveau se superpose directement à un limon en place, sans doute, d'origine alluvionnaire d'une épaisseur d'environ 2,50 m. Par-dessous, l'apparition du gravier de Meuse a amené l'arrêt du sondage. Nous avons alors poursuivi la tranchée en respectant le niveau d'apparition du limon ce qui a permis la découverte, quelques mètres plus loin, de la première sépulture soit F1 (fig. 6).

Il faut remarquer ici la correspondance parfaite entre les sources historiques et la recherche archéologique puisque le crâne d'un défunt n'est apparu qu'environ 5 centimètres par-dessous l'ancien niveau d'occupation du

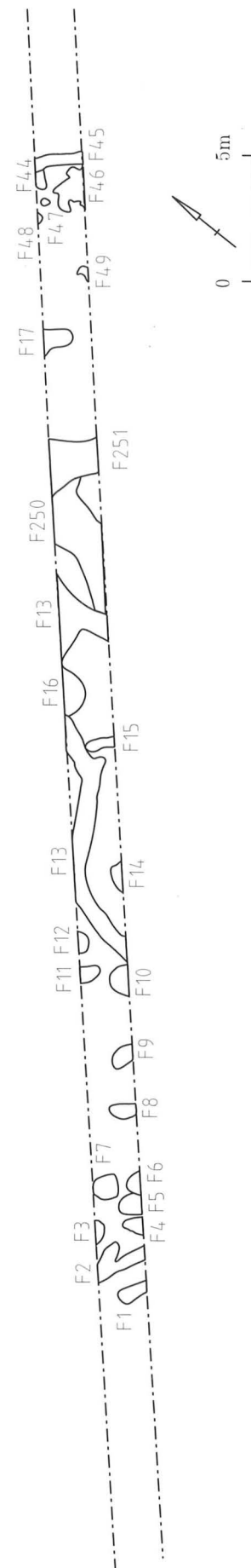


FIG. 6. – Tranchée 1

cimetière. Bien que nous ignorions la profondeur de la fosse, on peut sans grand risque d'erreur conclure à une érosion importante de la parcelle, réalisée sur période de surcroît assez brève. Le VIII^e siècle se présente en effet comme un *terminus antequem* parfaitement crédible pour les inhumations à cet endroit.

La poursuite du sondage s'est avérée plus délicate. L'épaisseur du niveau de rehaussement peut présenter d'importantes variations sur quelques mètres de distance ce qui rendait le niveau d'apparition des sépultures assez difficile à suivre pour le grutier. À cela, s'ajoutait, bien sûr, la très faible profondeur de conservation des tombes sous la base du rechargement. Malgré cela, seules deux sépultures, dont la première repérée, ont été légèrement endommagées par le godet de la grue.

Quatorze inhumations potentielles ont été repérées dans la première tranchée. Il faut malheureusement conclure à la disparition d'un nombre indéterminable de structures en direction de la Meuse. La face sud de notre tranchée ne se situe qu'à 1,50 m de l'extrémité de la parcelle qui a été recoupée et excavée d'environ 1,50 m lors de la construction du quai du Barrage (fig. 2).

Assez étroites, les sépultures sont approximativement orientées sur un axe est-ouest. Sept d'entre elles (F1 à F12) apparaissent très concentrées sur une distance d'une quinzaine de mètres. Il est cependant possible, sinon probable, que nous n'ayons pas repéré toutes les inhumations présentes à cet endroit. Les fosses de creusement sont en effet assez difficile à distinguer du sédiment pédologique. Le comblement souvent homogène ne comporte que peu d'éléments rapportés, tout au plus quelques pierres, qui peuvent, de surcroît, n'être que la base du niveau supérieur. Vu la très faible profondeur d'enfouissement conservée des sépultures identifiées avec certitude, il n'est bien sûr pas possible de descendre plus profondément avec le godet de la grue. Il faudra donc effectuer un second décapage après la fouille des premiers éléments ou, tout au moins, sonder manuellement les espaces vides entre les structures.

Le secteur du cimetière est en cours d'extension à l'heure d'écrire ces lignes. Comme

signalé précédemment, nous avons jugé opportun d'en déterminer les limites précises pour faciliter le travail de l'anthropologue. Une dizaine de tombes nouvelles sont d'ores et déjà localisées au nord-ouest de la tranchée. Elles semblent, là aussi, assez groupées sur une petite superficie, sans extension apparente vers l'est ou l'ouest. Signalons, au passage, qu'aucune tombe n'a été repérée dans la deuxième tranchée. Nous sommes descendus à cet endroit jusqu'à une profondeur d'environ 50 cm, sous le sommet alluvionnaire et les quelques structures repérées à cet endroit ne sont manifestement pas des inhumations.

Une petite tranchée, sans doute d'origine militaire (F13), se retrouve dans la tranchée 1. Son caractère récent ne faisait guère de doute vu la nature et la faible compacité de son comblement. Renseignements pris, il semblerait que quelques combats se soient déroulés à cet endroit, de part et d'autre du fleuve, lors de la dernière guerre et que cette petite tranchée soit l'œuvre des soldats américains. Elle ne semble pas avoir beaucoup perturbé les vestiges archéologiques.

Trois autres structures retiennent encore l'attention dans cette tranchée; F16, F250 et F251. F16 présente une forme circulaire sur le pourtour de laquelle on voit apparaître un niveau de ciment bien lissé qui évoque les ciments de sol que l'on retrouve couramment dans nombre de bâtiments médiévaux. Ce niveau de ciment semble, *a priori*, affecter une forte déclivité vers le centre de la structure. Peut-être sommes-nous en présence d'une fosse destinée à gâcher le ciment. F250 est constitué d'un épandage de rejets de destruction et est à mettre en relation avec F251 qui, sous toute réserve, s'apparente fortement à un négatif de mur comblé de rejets de démolition. Les stratigraphies nord et sud de la tranchée semblent assez révélatrices de ce fait.

Signalons encore, pour en terminer avec cette tranchée, que l'élargissement de la zone du cimetière vers le sud révèle des traces qui, de prime abord, s'apparentent également à des négatifs de substructions. Si la suite des dégagements devait confirmer la présence d'un édifice à cet endroit, il est malheureusement certain que l'essentiel du bâtiment aurait disparu dans l'aménagement du quai du Barrage et des berges de la Meuse.

5.2. La tranchée 2

À l'instar de la tranchée 1, la seconde ligne a fait l'objet d'un sondage profond à son extrémité ouest. Le but était simplement de confirmer les observations relatives à la géologie du terrain. Hormis l'épaisseur variable des trois niveaux, aucune différence n'a été repérée à cet endroit de l'emprise.

D'une manière générale, cette tranchée s'est révélée relativement pauvre en structures archéologiques (fig. 5). Une dizaine de fosses de dimensions variables y ont bien été mises au jour mais, comme signalé précédemment, aucune sépulture nouvelle n'a été repérée.

D'après nos estimations, cette tranchée aurait pu recouper l'emplacement des fouilles anciennes mais cela n'a malheureusement pas été le cas. Par ailleurs, la troisième tranchée n'a pas non plus permis de les localiser. Elles se situent donc probablement dans la bande de 20 m de largeur qui sépare les deuxième et troisième lignes, ce qui semble confirmer leur faible extension.

La dépression parallèle à la rue de la Vouerie que nous avons évoqué dans la description du site a, par contre, été recoupée sur toute sa largeur. Nous sommes descendus par passes successives jusqu'à environ quatre mètres sous le niveau humifère et la stratigraphie dévoilée par ce sondage apporte quelques explications au problème de la profondeur d'enfouissement des vestiges découverts en 1984 (fig. 7 et 8d). Par-dessous le niveau humifère actuel ①, quatre couches, deux faites de limon homogène ② et ⑤ et deux de remblais divers ③ et ④, se superposent à un niveau noir ⑥ d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur qui affecte une forte déclivité ouest-est et que l'on retrouve sur toute la longueur de la stratigraphie. Ce niveau est, en fait, l'ancienne couche humifère rehaussée à plusieurs reprises de déblais divers. Le matériel retrouvé dans les cinq premiers niveaux est manifestement contemporain. Renseignements pris auprès du cultivateur, il semblerait que ces déblais aient été déversés peu après la seconde guerre mondiale. Par-dessous cet ancien niveau humifère, nous retrouvons, côté ouest, le limon pédologique ⑦ qui recouvre une couche sableuse ⑧, elle-même, superposée au gravier fluviatile ⑫. Côté est, par contre, nous retrouvons des remblais manifestement récents ⑨ qui viennent buter contre les niveaux en place

⑦, ⑧ et ⑫ et qui recouvrent le sommet d'un mur perpendiculaire à l'axe de la tranchée.

Le mur a été réalisé en blocs de tuffeau local de dimensions déjà importantes (fig. 8d). Pour autant que l'on puisse en juger, vu l'érosion de l'assise supérieure, les blocs présentent une longueur de 70 centimètres pour une largeur et une épaisseur de 50 centimètres environ. La première assise est disposée verticalement et la seconde horizontalement avec la face avant arrondie volontairement ou sous l'effet de l'érosion. Les deux assises s'appuient donc, côté ouest, contre les niveaux en place qui ont de toute évidence été rabotés intentionnellement pour aménager une pente régulière.

À l'est du mur, en contrebas, un fossé en forme de cuvette irrégulière a été aménagé dans le gravier de Meuse ⑫. Un premier niveau de comblement du fossé ⑪ apparaît sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Homogène, il semble correspondre au profil d'équilibre de la structure.

Bien homogène également, mais avec davantage de particules lithiques, le niveau ⑩ présente de nombreuses taches de rouille qui indiquent que le fossé était régulièrement sous eau. La provenance du sédiment doit sans doute être cherchée dans un phénomène de colluvionnement ou dans des apports liés aux débordements du fleuve. À l'heure actuelle, la chronologie et la destination de cette structure ne peuvent faire l'objet que d'hypothèses. Si le dernier comblement a certainement été effectué dans le courant du siècle passé, rien n'indique l'époque de construction ni la durée d'utilisation du mur. Aucun matériel n'a été retrouvé dans les niveaux ⑪ et ⑫ et, dans tous les cas, ce type de structure fait généralement l'objet de curages réguliers. Vu la friabilité du tuffeau, des réfections occasionnelles ne sont pas non plus à exclure.

Le mur jouait certainement un rôle de soutènement. L'aménagement de la déclivité naturelle du terrain ne laisse pas de doute à ce sujet. Nous sommes donc en présence d'un aménagement de bas de pente destiné à prévenir l'érosion du site. D'autres fonctions peuvent aussi être envisagées, en rapport avec la proximité du fleuve et le relief primitif du site.

À ce sujet, l'étude géologique se révélera sans doute riche en renseignements. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas certifier que

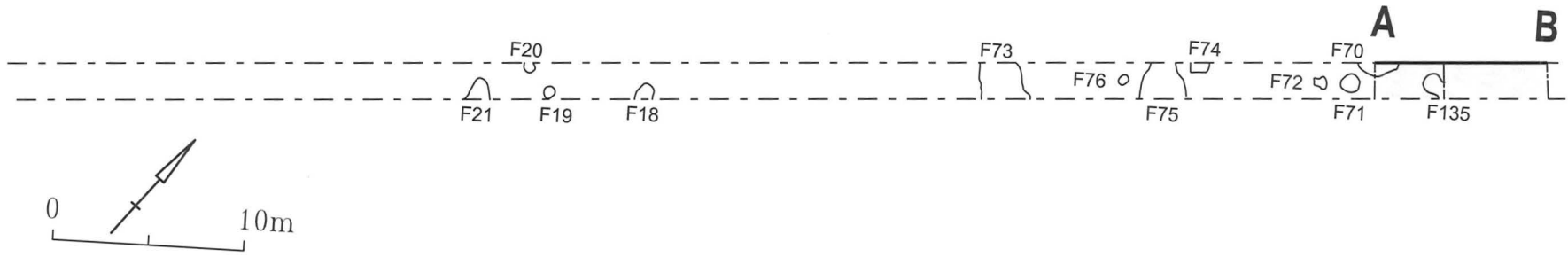


FIG. 7a. - Tranchée 2

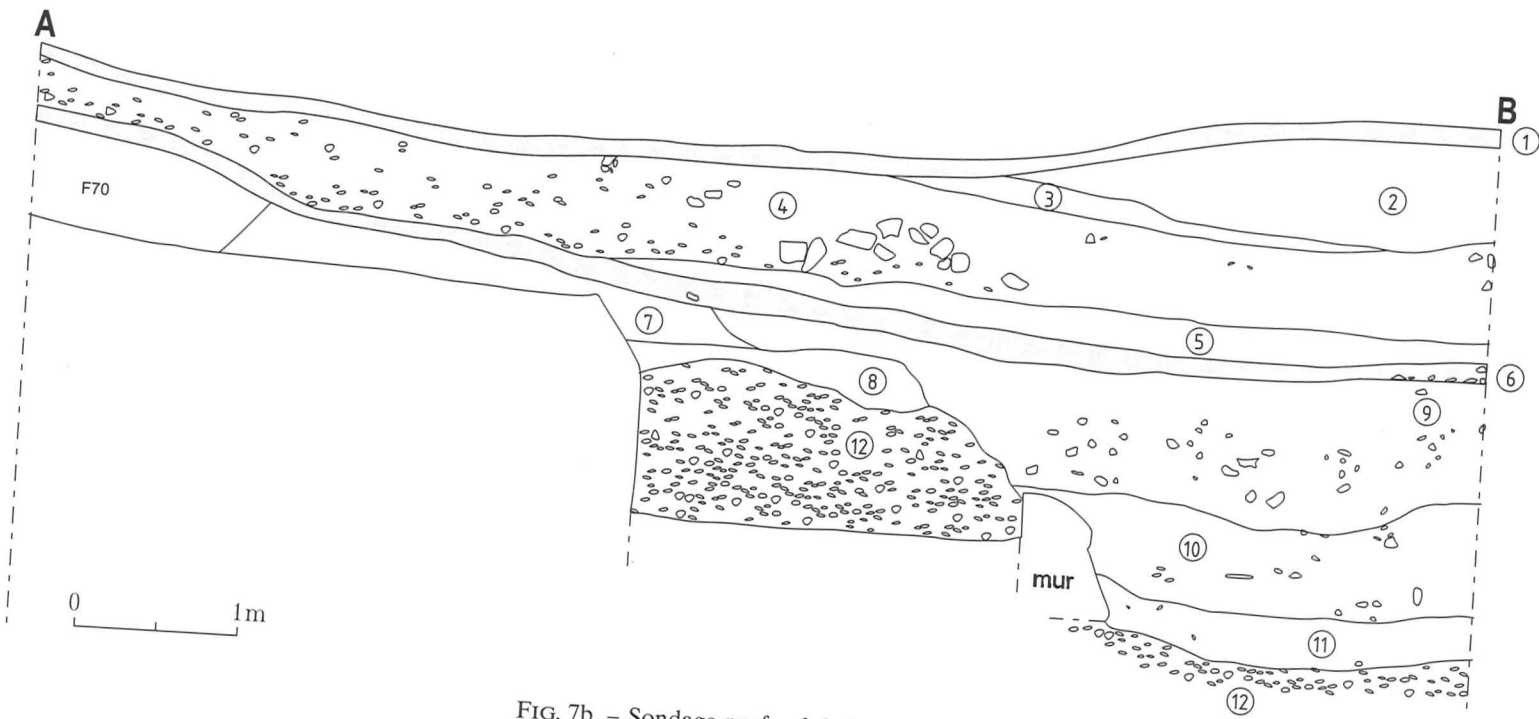


FIG. 7b. - Sondage profond de la tranchée 2

l'ensemble de la dépression localisée sur le côté est de l'emprise (*cf. supra*, description du site), et que nous appelons communément fossé soit d'origine naturelle, même si cette hypothèse paraît la plus vraisemblable. Nous sommes peut-être en présence d'un chenal naturel, ou d'un ancien petit affluent qui aurait pu être aménagé en rapport avec l'occupation du site. On pourrait même imaginer un petit débarcadère en liaison directe avec la Meuse toute proche, encore que la faible profondeur du chenal (un mètre maximum) n'aurait permis l'accès qu'à des bâtiments à faible tirant d'eau.

Au niveau chronologique, nous pouvons quand même proposer un *terminus postquem* pour l'abandon de cette structure. La carte de la commune de Lixhe (fig. 3), dressée en 1827 d'après le cadastre de 1824, signale la présence de la rue de la Vouerie à son emplacement actuel soit à l'aplomb de quatre mètres par rapport à notre fossé.

Dans tous les cas, cette découverte permet d'élucider le problème de la profondeur d'enfouissement des vestiges exhumés lors des fouilles de 1984. La solution est simplement à rechercher dans le relief primitif du site. Sans présager de la nature et de la chronologie des structures mises au jour à cette occasion, on peut, sans grand risque d'erreur, affirmer qu'elles ont été installées en contrebas, en bas de la pente ou sur un replat, des niveaux d'occupation que nous avons identifiés dans nos sondages. Les dégagements à venir tiendront, bien entendu, compte de cet aspect et seront effectués de façon à restituer le relief originel du site.

5.3. L'emplacement des premiers travaux

Suite aux accords passés avec la Fondation Roi Baudouin, c'est donc à l'emplacement de la nouvelle voirie et de la placette qu'ont démarré les fouilles proprement dites. Les troisième et quatrième lignes de sondage qui en recoupent l'emprise ont livré un nombre considérable de faits, de formes et de dimensions éminemment variables et, comme par un fait exprès, répartis sur toute la surface des tranchées là où elles se superposent à l'emprise (fig. 2 et 5). Vingt-trois structures proviennent de la troisième ligne. La quatrième ligne, elle, recoupe, outre de nombreuses fosses, les deux extrémités d'un édifice en pierre, identifiable

par la présence de négatifs de murs comblés de rejets de démolition. Devant ces résultats, nous n'avons eu d'autre solution que de procéder à la découverte extensive de l'endroit (fig. 5 et 8a).

Nous avons dû descendre à une profondeur moyenne d'une soixantaine de centimètres, et ce, sur l'intégralité du décapage. À l'instar des premières tranchées et d'ailleurs comme pour l'ensemble du terrain, les niveaux d'apparition des structures se situent par-dessous une couche de terre rapportée. Il n'est cependant pas possible de préciser si, à cet endroit, nous sommes toujours dans le cadre du rehaussement mentionné en 1657. Il ne faut pas oublier que le creusement du canal Albert, tout proche, a provoqué l'épandage de quantités énormes de terre un peu partout dans les alentours.

Les structures mises au jour se révèlent très variées. Outre de classiques fosses dont la fonction devra être déterminée par la fouille, on devine côté nord-est, la présence d'empreintes de poteaux mais qui, à l'heure actuelle, ne restituent pas un plan cohérent. Il faudra attendre l'extension des fouilles vers le sud et le sud-est pour espérer pouvoir restituer le plan d'un quelconque édifice construit en matériaux périssables.

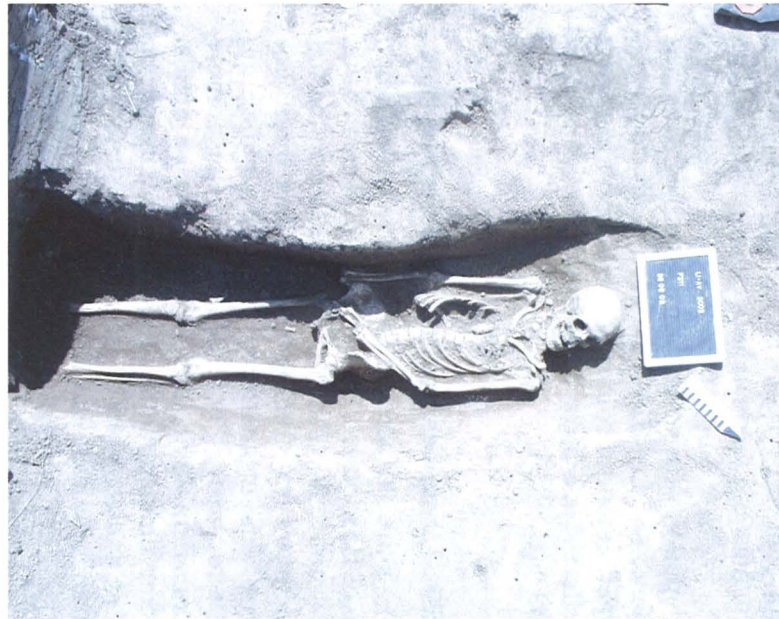
Un autre type de structure est représenté par des fosses de très grandes dimensions et dont la destination nous échappe complètement à l'heure actuelle (mares, fosses d'extraction de terre ?). De ces fosses, F172 retient plus particulièrement l'attention (fig. 5 et 8b). Ses dimensions, tout d'abord, sont particulièrement impressionnantes puisqu'elle dépasse les 20 mètres dans sa plus grande longueur pour une largeur maximale d'environ 15 mètres. Sa forme aussi puisque, sous toute réserve, elle semble connectée à un petit fossé, un peu comme si nous étions en présence d'une immense mare reliée à un chenal. Son comblement, ensuite, qui est constitué d'une terre noire parsemée d'innombrables particules de charbon de bois et de fragments de terre brûlée et qui évoque le sommet de nivellement d'un édifice incendié. Sa situation, enfin, puisqu'elle semble recoupée sur son côté nord-ouest par l'édifice repéré dans la tranchée 4 (fig. 8b). Si tel était le cas, nous aurions là, un élément de chronologie relative intéressant pour la compréhension du site.



a



b



c



d

FIG. 8. – Vues du site : a. emplacement des premiers travaux; b. structures diverses (dont F172) et niveau d'apparition de l'édifice; c. tranchée 1, sépulture F211; d. tranchée 2 et sondage profond.

Les négatifs des murs repérés lors des sondages ont pu être suivis dans leur partie sud et sud-est. Après vidange, il apparaît que seule la fondation est conservée, tous les éléments d'élévation ayant été récupérés. La fondation est constituée d'un blocage classique de pierres, surtout des rognons de silex, noyés dans le ciment et conservés sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres. On ne peut encore se faire qu'une idée approximative du plan de cet édifice qui est manifestement polygonal (fig. 5 et 8b). Il semble orienté sud-ouest/nord-est. Au nord-est, le mur s'arrête en bordure de la dépression parallèle à la rue de la Vouerie (*cf. supra*, description du site) et on ne distingue pas de retour vers le nord-ouest. Rien ne permet cependant d'affirmer qu'il ait disparu à cet endroit.

Le sol de destruction de l'édifice a probablement été atteint lors du creusement de la tranchée de sondage. Approximativement au même niveau que le sommet conservé de la fondation, nous rencontrons une surface indurée et par endroits rouge, *in situ*, sous l'action du feu. Ce niveau de destruction pourra peut-être être assimilé au sol d'occupation du bâtiment. Nous rencontrons en effet un peu partout, au même niveau que la surface rubéfiée, des traces sablonneuses verdâtres qui, sous toute réserve, évoquent le ciment de pose d'un dallage. Par-dessus ce sol repose une couche de remblais avec de fortes concentrations de pierres qui est, de toute évidence, la couche de nivellement de l'édifice après sa destruction.

Il est intéressant de constater que quelques fosses se localisent à l'intérieur même du bâtiment. Elles ne sont donc pas contemporaines de l'occupation, mais, fatalement postérieures ou antérieures. Elles ont été mises au jour lors du creusement de la tranchée de sondage, si bien que nous n'avons pas pu observer si elles recoupaient la couche de destruction ou si cette dernière les recouvrait. Il sera donc sans doute possible d'établir une chronologie relative entre structures au moins à cet endroit du site.

Pour permettre d'appréhender l'édifice repéré dans son intégralité, nous avons largement débordé, côté nord, des limites que nous nous étions fixées. La découverte a été volontairement arrêtée une trentaine de centimètres au-dessus du sol de destruction pour permettre une approche archéologique

correcte du bâtiment. Il faut encore signaler qu'à cette occasion, nous avons retrouvé, manifestement côté extérieur, quelques ossements humains. Il n'est cependant pas possible, à l'heure actuelle, de conclure à la présence d'une sépulture à cet endroit.

Au niveau de la chronologie, nous ne disposons que de peu d'éléments en dehors des sources historiques. Les niveaux de rehaussement de l'emprise livrent de nombreux tessons mais qui s'échelonnent de l'époque contemporaine jusqu'à la période laténienne. Les différents structures livrent régulièrement quelques fragments de céramique sur le sommet de leur comblement. Les éléments identifiables, les plus anciens actuellement repérés, sont des tessons de céramique de type Andenne, phase 1. Les sources historiques nous fournissent par ailleurs quelques indications sur l'époque d'abandon du site (*cf. supra*, aperçu historique).

5.4. Tranchées 5, 6 et 7

Trois autres tranchées ont encore été effectuées dans la partie nord-ouest de la parcelle lors de la phase d'évaluation. Nous nous sommes limités à cet endroit à un simple repérage. Aucune tranchée n'a été élargie pour étendre l'évaluation et, en dehors d'un petit muret en pierres sèches disposées sur une assise dans la tranchée 7, nous n'avons repéré que des structures remblayées. Il faut simplement constater — le plan de répartition (fig. 5) parle tout seul — que la densité des structures y est au moins aussi importante que dans le secteur découvert extensivement, avec de fréquents recoupements entre les faits.

6. CONCLUSION

Arrivés au terme de cette campagne d'évaluation, il est permis de dire que la parcelle sondée à Lixhe et identifiée comme étant le « pré Labroye » a tenu toutes ses promesses. Ne serait-ce qu'en regard des fouilles précédentes, le contraire eut été étonnant.

De nombreuses questions sont actuellement posées et les fouilles qui viennent de débiter devraient y répondre pour la plupart. Citons pour les principales la chronologie

relative et absolue des vestiges, la nature des différentes occupations présentes sur le site, l'extension et l'importance du cimetière, la fonction des grandes fosses, la nature de l'édifice en pierre et, bien sur, l'éventuelle église découverte lors des fouilles de 1984 (*cf. supra*, aperçu historique).

Au niveau de la méthode de fouilles, l'exceptionnelle densité de vestiges pose un réel problème. Nous disposons certes de délais importants, grâce à la compréhension de Monsieur Allard, mais il sera impossible d'explorer manuellement toutes les structures. Ajoutons à cela l'importance des terrassements à effectuer et les problèmes de manutention de terre puisque c'est pratiquement l'intégralité de l'emprise, soit 11 415 m², qui devra être découverte sur une profondeur de 50 à 60 centimètres.

Certains choix devront donc être effectués comme par exemple fouiller avec une grue de petite dimension les quatre énormes fosses déjà découvertes à l'emplacement des premiers travaux de même que celles pressenties dans les tranchées 5, 6 et 7. Il faudra aussi, sans doute, renoncer à explorer l'intégralité des structures pour se concentrer sur celles

qui sont les aptes à répondre aux différentes questions actuellement posées.

Bibliographie

- BREUER J., 1924. « Sépulture mérovingienne à proximité de l'église de Lixhe », *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, 15-3 : 47.
- DEBOUXTHAY P.-J., 1935. *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse et de l'ancienne paroisse de Lixhe*, Imprimerie Walthéry, Liège, 322 p.
- MARIËN M.-E., 1971-1972. « Partie de mobilier funéraire découvert à Lixhe (province de Liège) », *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 43-44 : 71-80.
- RENARD L., 1910. « Découverte de tombes mérovingiennes ou carolingiennes à Loën (Lixhe) », *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, XL : 266-267.
- VAN OSSEL P., 1983. « L'établissement romain de Loën à Lixhe et l'occupation rurale au bas empire dans la Hesbaye Liégeoise », *Helinium*, XXIII-2 : 143-169.

Adresses des auteurs :

Jean Philippe MARCHAL, Sabine LOICQ
Archéologues
Rue de la Grotte, 128
B-4400 Flémalle
Sabine.Loicq@ramioul.org
Jean-Philippe.Marchal@ramioul.org

Nathalie SCHAACK
Archéologue
Rue des Châteaux, 21
B-4671quad Saive
nathalie.schaack@swing.be